

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 8 décembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

**Présents** : SERS Jean-Charles – DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard – CROS Roland – RUFF Denis - SERRANO Céline - VIDAL Micheline - ARNAUD Martine - CHAUVEAU Cédric - GUIBERT Michel – LAHOZ Régine – GAY Virginie

**Absents excusés** : CELLINI Bruno – OZERAY Séverine – GAY Virginie

**Pouvoirs** : ARNAUD Martine à SERS Jean-Charles  
CELLINI Bruno à CROS Roland

**OBJET : ENGAGEMENT LIQUIDATION MANDATEMENT DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager et mandater les dépenses d'investissement en 2016, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2015, et ce, jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2016 :

Budget commune :	27 248€	CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles
	149 500€	CHAPITRE 23	Immobilisations incorporelles
Budget eau/ass. :	43 875€	CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles
	18 180€	CHAPITRE 23	Immobilisations incorporelles

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,  
Approuve et autorise Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement ci-dessus.

Monsieur le Maire  
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 02.12.2015  
Date d'envoi au contrôle de légalité : 14.12.2015  
Date d'affichage : 14/12/2015

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 8 décembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

**Présents** : SERS Jean-Charles – DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard – CROS Roland – RUFF Denis - SERRANO Céline - VIDAL Micheline - ARNAUD Martine - CHAUVEAU Cédric - GUIBERT Michel – LAHOZ Régine – GAY Virginie

**Absents excusés** : CELLINI Bruno – OZERAY Séverine – GAY Virginie

**Pouvoirs** : ARNAUD Martine à SERS Jean-Charles  
CELLINI Bruno à CROS Roland

**OBJET : PRIMES DE FIN D'ANNEE POUR LE PERSONNEL**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler le versement de l'indemnité d'administration et de technicité annuelle aux agents titulaires et stagiaires de catégorie C (adjoint d'animation, adjoint technique, adjoint administratif et police municipale).

Le montant de l'IAT est calculé par application d'un montant de référence annuel, montant pouvant être multiplié par coefficient compris entre 1 et 8.

Ce montant est de 449.29 pour les adjoints administratifs, adjoints techniques et adjoints d'animation, Catégorie C, 2<sup>ème</sup> classe.

Pour le gardien de police municipale, le montant s'élève à 464.30.

Cette attribution individuelle est modulée pour tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions, mais il sera également tenu compte de divers éléments tels que la notation, le niveau de responsabilité, l'animation d'une équipe, les agents à encadrer, la charge de travail et la modulation compte tenu des missions différentes confiées dans chaque service.

Le montant de cette indemnité sera spécifié par arrêté et laissé à l'approbation de l'autorité territoriale.

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer le coefficient multiplicateur de 3.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Oùï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,  
Approuve le versement d'une indemnité IAT et  
Autorise Monsieur le Maire à fixer un coefficient multiplicateur de 3 au montant de référence annuel.

Monsieur le Maire  
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 02.12.2015

Date d'envoi au contrôle de légalité : 14.12.2015

Date d'affichage : 14/12/2015

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 8 décembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

**Présents** : SERS Jean-Charles – DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard – CROS Roland – RUFF Denis - SERRANO Céline - VIDAL Micheline - ARNAUD Martine - CHAUVEAU Cédric - GUIBERT Michel – LAHOZ Régine – GAY Virginie

**Absents excusés** : CELLINI Bruno – OZERAY Séverine – GAY Virginie

**Pouvoirs** : ARNAUD Martine à SERS Jean-Charles  
CELLINI Bruno à CROS Roland

**OBJET : CONVENTION RESEAU EAU/ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un administré a fait réaliser, entièrement à ses frais, des travaux de branchement à l'eau et assainissement pour alimenter sa parcelle.

Cet administré souhaiterait que son autorisation soit requise si un administré autre souhaitait se brancher sur ce réseau, pendant une durée de 5 ans, à compter de la signature de la convention.

En effet, ayant pris en charge tous les travaux, cet administré souhaiterait faire participer d'éventuels propriétaires intéressés pour un futur branchement.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau un projet de convention et demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,  
Accepte ce projet de convention et autorise Monsieur le Maire à signer.

Monsieur le Maire  
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 02.12.2015

Date d'envoi au contrôle de légalité : 14.12.2015

Date d'affichage : 14/12/2015

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 8 décembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

**Présents** : SERS Jean-Charles – DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard – CROS Roland – RUFF Denis - SERRANO Céline - VIDAL Micheline - ARNAUD Martine - CHAUVEAU Cédric - GUIBERT Michel – LAHOZ Régine – GAY Virginie

**Absents excusés** : CELLINI Bruno – OZERAY Séverine – GAY Virginie

**Pouvoirs** : ARNAUD Martine à SERS Jean-Charles  
CELLINI Bruno à CROS Roland

**OBJET : CONTRAT AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population sur la Commune aura lieu au mois de janvier 2016 (du 21/01 au 20/02)

Trois agents recenseurs sont nécessaires suite au découpage des zones de collecte réalisé (découpage validé par le superviseur de l'INSEE).

Une dotation forfaitaire d'un montant de 2536€ sera versée à la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à nommer trois agents recenseurs, et propose de rémunérer ces agents forfaitairement, à savoir une indemnité fixe de 850€ brut pour chacun.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,  
Autorise Monsieur le Maire à nommer 3 agents recenseurs,  
Dit qu'une indemnité fixe d'un montant brut de 850€ leur sera versée à chacun.

Monsieur le Maire  
Jean-Charles SERS



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 8 décembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

**Présents** : SERS Jean-Charles – DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard – CROS Roland – RUFF Denis – SERRANO Céline – VIDAL Micheline – ARNAUD Martine – CHAUVEAU Cédric – GUIBERT Michel – LAHOZ Régine – GAY Virginie

**Absents excusés** : CELLINI Bruno – OZERAY Séverine – GAY Virginie

**Pouvoirs** : ARNAUD Martine à SERS Jean-Charles  
CELLINI Bruno à CROS Roland

**OBJET : CONTRAT D'AVENIR A L'ACCUEIL DE LOISIRS + AVENANT CAE**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que les animateurs affectés à l'accueil de loisirs, aux temps périscolaires, aux NAP et à la cantine sont au nombre de 5. Hormis le Directeur du Centre et un contrat CAE (20h hebdo) aucun autre agent n'est affecté à temps complet à ces services :

- un agent (TC) est affecté à l'agence postale 6 matinées par semaine
- un agent (TC) est affecté à l'école 4 matinées par semaine
- un agent (28h/35h) est affecté à l'école tous les jours

Monsieur le Maire propose de créer un poste en contrat d'avenir.

Ce contrat aurait une durée de 3 ans, l'agent travaillerait 30h/hebdomadaires avec possibilité de lisser les heures pendant les vacances scolaires. Son taux horaire serait le SMIC. Une formation (par le biais du CNFPT ou autre) serait bien sûr obligatoire.

Le coût salarial (avec cotisations) pour la Commune s'élèverait aux environs de 470€ par mois.

D'autre part, l'accueil de loisirs du mercredi est fréquenté tous les après midi depuis le 7 octobre 2015 ; pour le mercredi 9 décembre 13 enfants sont inscrits, Monsieur le Maire souhaiterait que le contrat CAE (contrat d'aide à l'embauche) de 20h/hebdomadaires passe à 25h par semaine, ceci afin d'avoir un nombre d'encadrants suffisants pour surveiller les enfants (notamment les enfants qui font la sieste) et pour pouvoir nettoyer l'accueil de loisirs afin que la classe de CE1 puisse être prête à recevoir les écoliers le jeudi matin.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à ouvrir un poste en contrat d'avenir à compter du 4 janvier 2016 (30/35<sup>ème</sup>) et à créer un avenant au contrat CAE 25/35<sup>ème</sup>) à compter du 4 janvier 2016 également.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

Approuve le recrutement d'un agent en contrat d'avenir d'une durée de 3 ans à compter du 04/01/2016 pour une durée de travail hebdomadaire de 30heures rémunérées au taux du SMIC en vigueur et autorise également Monsieur le Maire à signer l'arrêté de nomination,

Autorise Monsieur le Maire à faire un avenant au contrat CAE affecté à l'accueil de loisirs à compter du 04/01/2016, jusqu'à la fin de ce contrat, et ce, pour une durée supplémentaire de travail de 5h/hebdo (25/35<sup>ème</sup>) au même taux de rémunération.

Monsieur le Maire  
Jean-Charles SERS



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 8 décembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

**Présents** : SERS Jean-Charles – DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard – CROS Roland – RUFF Denis - SERRANO Céline - VIDAL Micheline - ARNAUD Martine - CHAUVEAU Cédric - GUIBERT Michel – LAHOZ Régine – GAY Virginie

**Absents excusés** : CELLINI Bruno – OZERAY Séverine – GAY Virginie

**Pouvoirs** : ARNAUD Martine à SERS Jean-Charles  
CELLINI Bruno à CROS Roland

**OBJET : AIDE FINANCIERE POUR LE TELETHON 2015**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le loto organisé par les associations de la Commune a permis d'envoyer à l'A.F.M. la somme de 1418€.

La municipalité a réglé pour 480€ de lots. Monsieur le Maire propose d'envoyer un mandat administratif d'un montant de 520€. La participation financière de la commune serait ainsi de 1000€, comme les années précédentes.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,  
Autorise Monsieur le Maire à verser une aide de 520€ par mandat administratif pour le Téléthon  
2015.

Monsieur le Maire  
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 02.12.2015  
Date d'envoi au contrôle de légalité : 14.12.2015  
Date d'affichage : 14/12/2015

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille quinze, le 8 décembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

**Présents** : SERS Jean-Charles – DA SILVA Adam – SERS Virginie – CHRISTOL Bernard – CROS Roland – RUFF Denis - SERRANO Céline - VIDAL Micheline - ARNAUD Martine - CHAUVEAU Cédric - GUIBERT Michel – LAHOZ Régine – GAY Virginie

**Absents excusés** : CELLINI Bruno – OZERAY Séverine – GAY Virginie

**Pouvoirs** : ARNAUD Martine à SERS Jean-Charles  
CELLINI Bruno à CROS Roland

**OBJET : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

La loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) du 7 Août 2015 vise à renforcer les intercommunalités, à les réorganiser selon un seuil de population correspondant aux réels bassins de vie des citoyens et à permettre d'organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent. Pour ce faire, le Préfet de Région a présenté le projet de schéma Départemental de Coopération Intercommunale à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 5 octobre dernier et a sollicité le 14 octobre dernier, l'avis du Conseil municipal sur la proposition concernant la Communauté d'Agglomération à savoir :

La scission de la Communauté de communes Pays de Thongue par un rattachement des communes à trois EPCI :

- Les communes de Montblanc, Valros, Puissalicon et Coulobres à la CABM ;
- La commune de Tourbes à la CAHM ;
- Les communes d'Alignan du vent et d'Abeilhan à la Communauté de communes des Avants Monts du Centre Hérault.

Après avoir collecté l'ensemble des avis, le schéma sera arrêté par le Préfet avant le 31 mars 2016. Il convient d'émettre un avis.

Précision complémentaire : Lors du Conseil Communautaire, plusieurs élus ont évoqué la solution d'un rapprochement entre les agglomérations de Béziers et Agde pour des raisons évidentes de bassin de vie. Monsieur le Maire propose de mentionner cette observation dans la délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ouï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,  
N'accepte pas le projet de schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Monsieur le Maire  
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 02.12.2015  
Date d'envoi au contrôle de légalité : 14.12.2015  
Date d'affichage : 14/12/2015